

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de la sécurité sociale et
de la santé publique
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
sgk.csss@parl.admin.ch

À l'attention :

- des partis politiques
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faîtières de l'économie
- des milieux intéressés

Le 23 novembre 2015

10.407 / 13.477 Iv. pa. Exonérer les enfants du paiement des primes d'assurance-maladie / LAMal. Révision des catégories de primes enfants, jeunes et jeunes adultes
Ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 23 octobre 2015, dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives parlementaires visées en titre, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a approuvé un avant-projet de modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Celui-ci vise à alléger la charge financière des familles grâce à deux mesures. Premièrement, la compensation des risques entre les assureurs doit être modifiée de sorte que ceux-ci puissent octroyer un rabais échelonné sur les primes de leurs assurés âgés de 19 à 35 ans. Deuxièmement, les primes des enfants et des jeunes adultes en formation qui vivent dans un ménage ayant un revenu bas ou moyen doivent être davantage réduites.

Par la présente, nous vous soumettons l'avant-projet précité pour avis, dans le cadre de la procédure de consultation, qui se déroulera par voie **électronique**. Vous pouvez télécharger l'avant-projet sur le site de la Chancellerie fédérale ou sur celui du Parlement :

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#PK> ou
<http://www.parlament.ch/f/dokumentation/berichte/vernehmlassungen>

Le délai pour la consultation est fixé au **15 mars 2016**. Nous vous prions d'en tenir compte pour l'envoi de votre prise de position, que vous voudrez bien faire parvenir, au format PDF, aux adresses suivantes :

corinne.erne@bag.admin.ch et dm@bag.admin.ch.

Mme Christina Leutwyler (christina.leutwyler@parl.admin.ch, tél. 058 322 94 24) du secrétariat de la CSSS-N et Mme Helga Portmann (helga.portmann@bag.admin.ch, tél. 058 464 07 37) de l'Office fédéral de la santé publique se tiennent à votre entière disposition pour tout complément d'information.



Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agr er, Madame, Monsieur, l'expression de notre consid ration distingu e.

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Guy Parmelin', is written over a horizontal line.

Guy Parmelin
Pr sident de la commission